

**Décision n°2024-74**

Nature : Commande Publique (1.7.7)

**Marché n°24A015 : Travaux d'extension et de réaménagement de l'école maternelle  
Jacques Prévert – Lot 5a « Couverture métallique »**

**Attribution du marché**

Le Maire de Francheville,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°2023-03-10 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

**VU** la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire PEPIN DE BANANE situé 63 rue de la République à Lyon (69002) en vue de réaliser des travaux d'extension et de réaménagement de l'école maternelle Jacques Prévert,

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de la procédure de consultation n°24A007 ayant pour objet de sélectionner les entreprises qui réaliseront les travaux, les lots « Couverture et bardage métallique » et « Etanchéité », ces derniers ont été déclarés infructueux en raison de l'absence d'offre reçue dans les délais impartis,

**CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle consultation référencée 24A013 a été engagée, décomposée en trois lots « Lot 5a : Couverture métallique », « Lot 5b : Bardage métallique » et « Lot 6 : Etanchéité » et qu'à l'issue le lot 5a est demeuré infructueux,

**CONSIDÉRANT** qu'une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R.2122-1,2° du Code de la Commande Publique a été mise en œuvre pour attribuer ce dernier lot,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** D'attribuer le lot n°5a « Couverture métallique » à l'entreprise QUALIECO située 21 rue Aristide Briand à Saint-Priest (69 800) pour un montant de 29 752,15 €HT soit 35 702,58€ TTC.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 13 septembre 2024,

**Michel RANTONNET,**  
Maire de FRANCHEVILLE,



Accusé de réception en préfecture  
088-216300894-20240913-decision2024-74-DE  
Date de réception préfecture : 16/09/2024